



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 mars 2001
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 50 de l'ordre du jour
Les causes des conflits et la promotion
d'une paix et d'un développement durables en Afrique**

**Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année**

**Lettre datée du 16 mars 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué de la quatorzième Réunion au sommet de l'Initiative régionale de paix sur le Burundi tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) le 26 février 2001 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 50 de son ordre du jour, et du Conseil de sécurité

L'Ambassadeur
(Signé) Daudi N. **Mwakawago**

**Annexe à la lettre datée du 16 mars 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communiqué de la quatorzième Réunion au sommet de l'Initiative
régionale de paix sur le Burundi, tenue à Arusha le 26 février 2001**

1. À l'invitation du Président de l'Initiative régionale de paix sur le Burundi, le Président Yoweri Museveni de l'Ouganda, les Présidents Moi, du Kenya, Mkapa, de la République-Unie de Tanzanie, Kagame, du Rwanda, Buyoya, du Burundi et Kabila, de la République démocratique du Congo, ainsi que les Vice-Présidents du Gabon, de l'Afrique du Sud et de l'Ouganda, MM. Didjob Divungi Di Ndinge, Jacob Zuma et Speciaoza Kazibwe, respectivement, se sont réunis à Arusha le 26 février 2001 pour faire le bilan de l'évolution du processus de paix au Burundi. Étaient également présents le Facilitateur des négociations de paix sur le Burundi, l'ancien Président Nelson Mandela, l'Ambassadeur Mamadou Bah, qui représentait le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine et le Président du Comité de suivi de l'application de l'accord, l'Ambassadeur Berhanu Dinka, qui représentait le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. S. E. M. l'Ambassadeur Teshome Toga représentait la République fédérale d'Éthiopie. La République du Malawi était représentée par M. Rodwell Munyenembe, Ministre de la défense. La République de Zambie était représentée par S. E. M. Joel Chitafu, Haut Commissaire de la Zambie auprès de la République-Unie de Tanzanie.
2. En l'absence du Président Yoweri Museveni, qui s'est excusé, le Président Mkapa a présidé la réunion.
3. Les participants à la Réunion au sommet ont examiné le rapport du Facilitateur sur la progression des négociations de paix sur le Burundi. Ils ont également examiné les recommandations du Facilitateur sur le règlement des problèmes en suspens, à savoir la suspension ou la cessation des hostilités et la direction de la transition.
4. Les participants ont pris note des progrès réalisés pour ce qui était de la création du Comité de suivi de l'application de l'accord et de son Conseil exécutif. À cet égard, ils ont manifesté leur soutien aux travaux du Comité et de son Président, l'Ambassadeur Berhanu Dinka, et ont engagé les signataires de l'Accord de paix sur le Burundi à coopérer pleinement avec eux dans l'accomplissement de leurs tâches. Ils ont demandé à l'Ambassadeur Dinka de leur présenter, ainsi qu'au Facilitateur, un rapport officiel complet au moins tous les trois mois.
5. Les participants se sont félicités des progrès réalisés dans les pourparlers indirects visant à faire cesser les hostilités au Burundi. À ce sujet, ils ont demandé au Vice-Président de la République sud-africaine, qui avait déployé des efforts louables en servant d'intermédiaire au nom du Facilitateur lors des pourparlers, d'intensifier son action dans le but de parvenir à un accord de cessez-le-feu dans de brefs délais. Les participants à la Réunion ont noté avec satisfaction que l'on pouvait entrevoir des progrès dans un avenir proche.
6. S'agissant de la direction de la transition, les participants ont eu le regret d'apprendre que six mois après la signature de l'Accord, ce problème n'était toujours pas résolu, ce qui entraînait des retards dans la mise en oeuvre. En conséquence, après avoir entendu le Facilitateur, notamment le compte rendu des entre-

tiens qu'il avait menés, et examiné ses propositions, ils ont décidé de recommander aux signataires le schéma ci-après pour le règlement de cette question :

a) Au vu de la nécessité de rassurer les parties, de maintenir la stabilité et d'assurer un passage sans heurt à la démocratie, la période de transition de trois ans devrait être divisée en deux phases de 18 mois;

b) La question de la direction devrait être envisagée de telle sorte que l'équilibre des pouvoirs soit pleinement respecté à la fois pour ce qui était du régime de gouvernement choisi et de la composition même de l'équipe dirigeante;

c) Lors de la première phase, les parties s'accorderaient sur un président de transition issu du G.10 et sur un vice-président issu du G.7;

d) Lors de la deuxième phase, le président de transition serait remplacé par le vice-président issu du G.7 et un vice-président serait choisi au sein du G.10;

e) Les parties signataires seraient invitées à pourvoir les postes susmentionnés à la prochaine séance du Comité de suivi de l'application de l'Accord. Elles seraient également invitées à proposer des candidats et à s'accorder sur les 26 postes ministériels en fonction du partage du pouvoir déjà établi;

f) Tout en manifestant leur sincère gratitude au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, et à l'ensemble de la communauté internationale pour leur appui inébranlable au processus de paix au Burundi, les participants à la Réunion ont lancé un appel au Conseil de sécurité afin qu'il apporte tout son appui et toute son assistance aux efforts déployés dans le cadre de l'Initiative régionale et à l'action du Facilitateur, en particulier pour accélérer l'envoi d'agents de maintien de la paix et de protection au Burundi dès la suspension des hostilités. Dans le cas où l'Organisation des Nations Unies ne serait pas à même de mobiliser assez vite des soldats et autres personnels, les participants ont demandé au Conseil de sécurité de fournir un appui matériel, financier et logistique à tous les pays qui sont à même de fournir des contingents et sont disposés à le faire. Les participants ont donné pour instruction à leurs ministres des affaires étrangères de faire cette demande à titre personnel au Conseil de sécurité dans les meilleurs délais.

7. Les participants se sont réjouis de la décision prise par le Facilitateur de se rendre dans certains des camps de réfugiés situés en République-Unie de Tanzanie. Ils ont estimé que cette visite offrirait aux réfugiés une excellente occasion de comprendre le processus de paix et permettrait d'apaiser les craintes concernant les modalités du rapatriement.

8. Les participants ont demandé au Burundi en général et aux parties signataires en particulier de faire tout leur possible pour permettre la mise en oeuvre efficace de l'Accord. Ils ont exhorté les futurs dirigeants du Burundi à faire un trait sur le passé, à s'abstenir de tout acte de vengeance et à appliquer l'Accord à la lettre et dans un esprit de concessions mutuelles.

9. Les participants ont exprimé leur gratitude à tous les donateurs qui ont offert un appui financier et matériel au processus. Au total, plus de 12 millions de dollars des États Unis avaient été engagés dans le processus. Sans ce généreux soutien, les progrès des négociations auraient été gravement entravés.

10. Les participants ont remercié chaleureusement le Président Benjamin Mkapa, le Gouvernement et le peuple de la République-Unie de Tanzanie pour avoir organi-

sé la réunion et pour l'accueil cordial et l'hospitalité offerts aux divers dirigeants et à leurs délégations.
